

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-556 du 26 Décembre 1985

Portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance N° 76-30 du 11 Juin 1976 portant organisation du Crédit Agricole en République Populaire du Bénin ;
- VU l'ordonnance N° 75-39 du 10 Juillet 1975 portant réglementation bancaire ;
- VU le décret N° 85-353 du 4 Septembre 1985 portant approbation des statuts de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA),
- SUR proposition du Ministre des Finances et de l'Economie,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 11 Décembre 1985,

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont nommées Membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA), les personnes ci-après désignées :

- Jean-Innocent ASSOGBA, Economiste et Prosper VIGBE, Administrateur représentant le Ministre des Finances et de l'Economie ;
- Joyce GBEGBELEGBE, représentant le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;
- Robert VINYOR, Ingénieur Agronome représentant le Ministre du Plan et de la Statistique ;
- Cyprien GONCALVES Administrateur des services de la sécurité sociale représentant le Ministre du Travail et des Affaires Sociales ;
- Célestin ZEKPA Administrateur Civil représentant le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;

.../...

- Alexis NOUKOUMLIANTAKIN, Magistrat, représentant le Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- Gilbert MEDJE, Ingénieur statisticien Economiste, représentant la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;
- Adam BONI et Edouard AGUIAR, représentants le Comité de la Défense de la Révolution (C D R) ;
- Janvier HOUNGNON, Mohamed MOUMOUNI et Daniel BANKOLE, représentants le Syndicat ;
- Gbian TABE et Marcel ASSOGBA, représentant les Conseils d'Administration des Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel (C R C A M).

Article 2.- Le Camarade Jean Innocent ASSOGBA est nommé Président du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Crédit Agricole et le Camarade Valentin AGBO, Vice-Président.

Article 3.- Sauf indications expresses et contraires des organismes mandants les remplaçant des administrateurs sus-désignés dans leurs fonctions antérieures les remplacent automatiquement au sein du présent Conseil. Un acte subséquent sera pris pour régularisation.

Article 4.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 26 Décembre 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances et de l'Economie,

Hospiice ANTONIO

Ampliatioms : PR 8 CPC 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 MFE 5 Autres Ministères
14 SPD 2 BN 2 UNB-ENA-FASJEP 6 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Section
4 DCCI-ONEPI-Gde Chancellerie 3 DB-DCOF-Solde 6 Trésor 4 DI 4 DCF-
DCE-DCI 6 DMC 4 BCEAO 4 CCF 2 JORPB 1.-